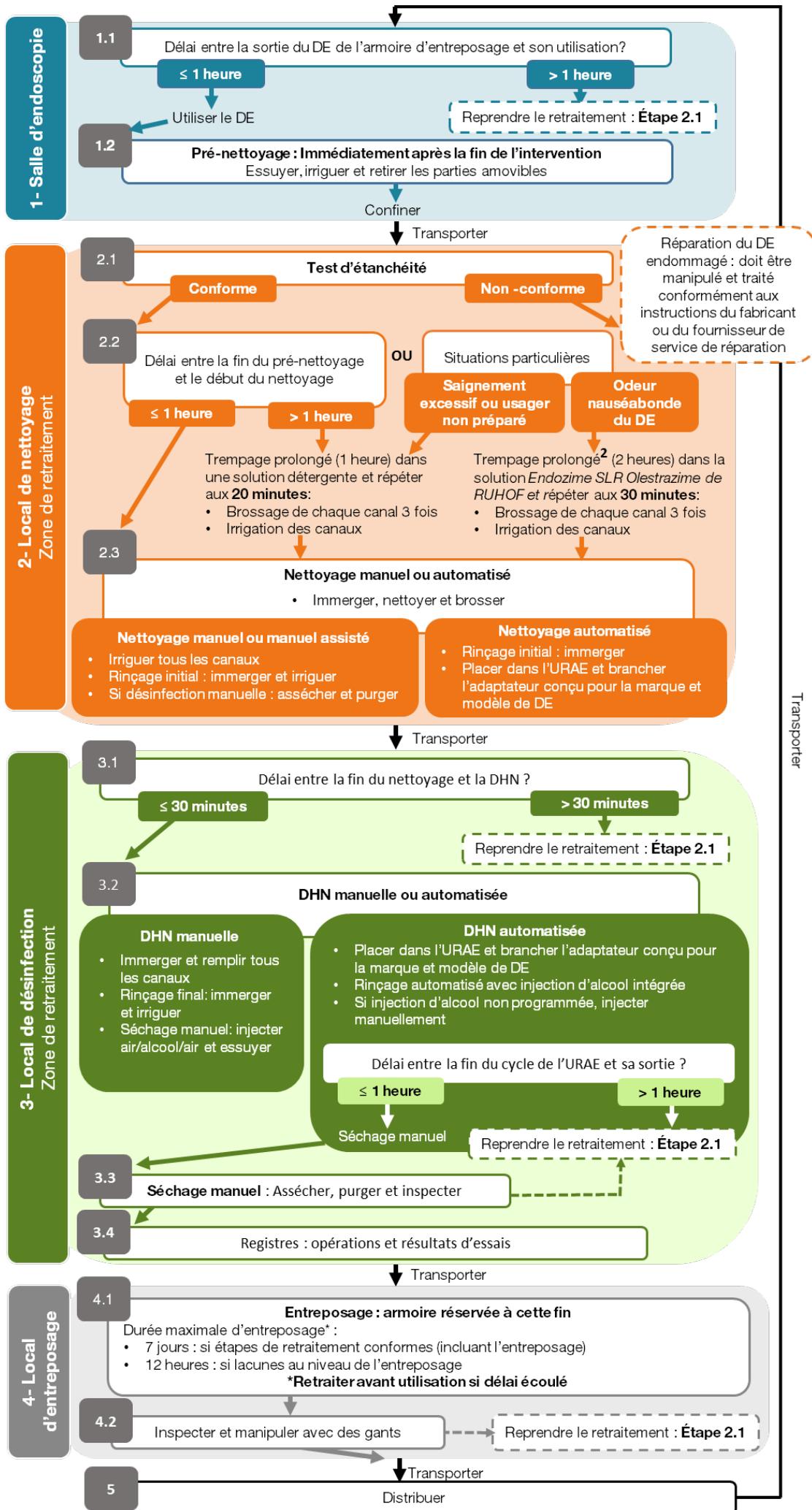


## Schéma du retraitement des dispositifs endoscopiques<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Des situations exigent de compléter un formulaire **AH-223-1** et d'effectuer une analyse par les instances concernées afin de prévenir la récurrence d'un tel incident :

- Si le délai n'est pas respecté entre les étapes de retraitement;
- Si le DE est utilisé en dehors des heures régulières et qu'il ne peut pas être retraité complètement;
- Si le trempage prolongé n'a pas été effectué en cas de situations particulières ou de RDE retardé.

<sup>2</sup> Méthode recommandée par Olympus pour enrayer l'odeur indésirable.